

MARCHE PRIVE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C.

AFIPH
3, Avenue Marie Reynoard
CS 70003
38 029 GRENOBLE CEDEX

Objet de la consultation :

**Fourniture et installation de mobiliers et équipements
pour les Foyers Centre Isère (FCI)**

Date et heure limites de remise des offres :

Mardi 10 septembre 2019 à 15 h 00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Préambule

Article 1 - Objet de la consultation	4
Article 2 - Dispositions générales	4
Article 3 – Conditions de la consultation.....	5
Article 4 – Contenu de dossier de consultation.....	5
Article 5 – Présentation des candidatures et des offres	6
Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
Article 7 – Jugement des offres	7
Article 8 - Renseignements complémentaires.....	8

Préambule

L'AFIPH est une association départementale créée par des familles d'enfants en situation de handicap et dont la vocation est d'accueillir les personnes touchées par un handicap intellectuel, des troubles autistiques, des pluri handicaps, et de créer et gérer des établissements adaptés à leur vie et à leur épanouissement.

Elle regroupe aujourd'hui 2000 salariés. 2700 enfants et adultes porteurs d'un handicap intellectuel sont accueillis dans 26 établissements, répartis sur 5 secteurs géographiques de l'Isère : Nord Isère, Isère Rhodanienne, Centre Isère, Agglomération Grenobloise, Sud Isère.

Les chiffres clés de l'Afiph :

2 700 usagers,

3 800 places en établissements et services

2 000 salariés soit 1750 ETP

Près de 26 établissements et services en Isère

Plus de 100 sites en Isère

Le 7e employeur du département comprenant :

12 IME Institut médico-Éducatif et IME Polyhandicaps

6 ESAT/CAT

5 SAJ

5 Foyers d'hébergement

3 FAM Foyer d'accueil médicalisé/Foyers de vie

2 MAS Maison d'accueil spécialisée

Le SAVS Service d'accompagnement à la Vie Sociale

Le SESSAD Professionnel SFPA (Service de Formations Professionnelles Adaptées)

Le Pôle « Afiph Emplois Compétences »

Ce marché concerne les Foyers de l'AFIPH basés sur le secteur du Centre Isère.

Article 1 - Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :

Fourniture et installation de mobiliers et équipements pour les FCI

Lieux d'exécution :

- Foyer de LA BUISSE – 59, Chemin de la plaine à LA BUISSE
- Foyer de COUBLEVIE – 861, Route du Guillon à COUBLEVIE
- Foyer LE MOULINET – 17, Boulevard du Campaloud à VOIRON

Article 2 - Dispositions générales

2-1. Décomposition du marché

2-1-1. Forme et durée du marché

Ce marché est un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Les prestations seront traitées à prix unitaires conformément aux prix déterminés dans le bordereau des prix unitaires (BPU). Les matériels concernés par ces marchés sont destinés à l'équipement des locaux des FCI, dans le cadre de leur reconstruction sur 3 sites différents. Les demandes d'équipement de l'établissement sont recueillies par la Direction de l'établissement qui déclenchera un bon de commande en adéquation avec les besoins.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans. Il débute à la date de sa notification (date de l'accusé de réception de la lettre de notification). La notification ne vaut pas bon de commande. Le marché est dénonçable par chaque partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant la date anniversaire de la notification dudit marché.

La présente consultation est lancée selon une procédure de droit privé de fournitures et services. L'utilisation de documents issus des procédures de la commande publique a pour but de permettre à l'ensemble des candidats de soumissionner avec des supports connus de chacun.

2-1-2. Lots

Le marché est décomposé en 9 lots définis comme suit :

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots ou à l'ensemble des lots.

Dans l'hypothèse où le candidat répondrait à plusieurs lots, il devra impérativement présenter une offre par lot.

N° Lot	Objet principal
LOT 01	MATERIEL DE BUANDERIE – LAVE VAISSELLE – CONTAINERS REPAS
LOT 02	MOBILIER DES CHAMBRES
LOT 03	MOBILIER DE BUREAU
LOT 04	MOBILIER COLLECTIF
LOT 05	MOBILIER DES SALONS
LOT 06	RIDEAUX – TRINGLES - STORES
LOT 07	ETABLI - RAYONNAGES - VESTIAIRES - AUTOLAVEUSES
LOT 08	SIEGES EN POLYPROPYLENE OU EN RESINE
LOT 09	ARMOIRETTES DES SALLES DE BAIN

2.2. Délais de livraisons

Les délais ci-après englobent la fabrication, l'approvisionnement, la livraison et l'installation des matériels et équipements :

- Lots 01 à 09 : 7 semaines
- La date prévisionnelle de réception pour les premières commandes des mobiliers est le 19 décembre 2019, date butoir pouvant être redéfinie selon l'avancement des travaux.

Un **planning précis d'intervention** sera remis à chaque titulaire en fonction de l'avancement des travaux.

Le titulaire devra déclarer à l'AFIPH comme sous-traitant tout intervenant sur les sites des FCI n'appartenant pas à son entreprise, notamment les installateurs des équipements. Il devra joindre le DC4 correspondant.

2-3. Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par virement dans un délai global de 45 jours fin de mois à compter de la date des factures.

Article 3 – Conditions de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

3.2. Forme juridique du groupement

L'AFIPH ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3. Réalisation de prestations similaires

L'AFIPH se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

3.4. Variantes et prestations supplémentaires

3.4.1. Variantes

Les variantes techniques visant à proposer un matériel plus performant sont autorisées dans les limites du dossier de consultation. Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base. Le candidat doit fournir un acte d'engagement pour chaque offre proposée en variante et un bordereau de prix complet pour chaque offre proposée en variante.

3.4.2. Prestations supplémentaires éventuelles (ex-Options)

Les prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas autorisées.

Article 4 – Contenu du dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (R.C.),
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF – BPU TQE) par lot,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots,
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) par lot,

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique (de type clé USB, ...) n'est autorisée.

4.2. Modifications de détail au dossier de consultation

L'AFIPH se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune

réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Au titre de l'offre

Les candidats fourniront les pièces suivantes obligatoirement :

- Le formulaire DC1 et DC2 à télécharger et compléter sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>
- **L'Acte d'Engagement (ATTRI1)** du ou des lot(s) dûment complété et signé par une personne habilitée à engager la société à télécharger sur le site <http://www.marche-public.fr/attri1-dc3.htm>
- **Le DC4** le cas échéant, à télécharger sur le site <http://www.marche-public.fr/attri1-dc3.htm>
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF – BPU TQE)** du ou des lot(s), dûment complétée et signée par une personne habilitée à engager la société,
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** du ou des lot(s), dûment complété et signé par une personne habilitée à engager la société,
- **Fiche technique descriptive** sur la composition de chaque produit, son origine et la matière première utilisée. Le candidat indiquera explicitement sur la documentation fournie, la référence du matériel proposé en conformité avec le matériel décrit dans le CCTP.
- **La note** sur les dispositions prises par le candidat en faveur du développement durable et sur sa démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Conformément à la réglementation en vigueur, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'AFIPH les certificats et attestations.

Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les concurrents sont invités à signer leur offre avant de la déposer :

- Acte d'engagement
- CCAP
- BPU - TQE

à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché / à remettre directement avec le projet de marché.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté. L'enveloppe porte le nom du candidat ainsi que les mentions :

« Offre pour la fourniture et l'installation de mobiliers et équipements pour les FCI »

« Lot(s) n°.... - OUVRIER EN COMMISSION »

Les offres devront être remises contre récépissé, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

[AFIPH - Bureaux administratifs des Foyers Centre Isère](#)

(Service Economat)
12, rue George Sand
38 500 VOIRON

avant le mardi 10 septembre 2019 à 15 h 00 par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les candidats doivent impérativement remettre leur offre sur un support papier, accompagnée d'une copie sur une clé USB.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Article 7 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants pondérés et classés par ordre décroissant d'importance :

Pour les lots 02, 03, 04, 05, 06 et 08 :

1. Valeur technique (pondération : 50)

La valeur technique sera appréciée de la manière suivante :

- robustesse et caractéristiques techniques des mobiliers (sur 30)
- adéquation des mobiliers à l'environnement (ergonomie et homogénéité des gammes, esthétique) (sur 20)

2. Montant de la proposition (pondération : 40)

3. Développement durable et démarche RSE (pondération : 5)

Apprécié selon les dispositions mises en œuvre par l'entreprise en faveur du développement durable (politique spécifique, provenance des matériaux, recyclage des produits en fin de vie) et sur sa démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

4. Garantie proposée (pondération : 5)

La garantie sera appréciée de la manière suivante :

Dans le cas de durées de garantie multiples des composants d'un même produit ou dans le cas de garanties multiples pour plusieurs produits d'un même lot, la durée de garantie retenue pour la notation de l'ensemble est la durée la plus courte.

Pour les lots 01, 07 et 09 :

1. Valeur technique (pondération : 40)

La valeur technique sera appréciée sur les caractéristiques techniques et la robustesse des mobiliers et matériels

2. Montant de la proposition (pondération : 50)

3. Développement durable et démarche RSE (pondération : 5)

Apprécié selon les dispositions mises en œuvre par l'entreprise en faveur du développement durable (politique spécifique, provenance des matériaux, recyclage des produits en fin de vie) et sur sa démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

4. Garantie proposée (pondération : 5)

La garantie sera appréciée de la manière suivante :

Dans le cas de durées de garantie multiples des composants d'un même produit ou dans le cas de garanties multiples pour plusieurs produits d'un même lot, la durée de garantie retenue pour la notation de l'ensemble est la durée la plus courte.

Pour les lots 04, 05 et 08, les candidats les mieux classés à l'issue de l'examen des dossiers, pourront être amenés à exposer pendant environ une semaine les modèles de sièges proposés (hors la présence

commerciale des candidats), dans des locaux situés en Isère choisis par l'AFIPH, afin d'éclairer les choix de l'établissement. Les mobiliers concernés seront présentés aux frais des candidats. En aucun cas, ces équipements ne seront facturés à l'AFIPH. Les frais de transport et de manutention afférents (dépose, installation et enlèvement) sont à la charge exclusive des candidats.

L'AFIPH se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Les questions pourront intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, et impérativement sous forme écrite ou électronique. Toute question écrite d'un candidat appelle une réponse écrite du maître d'ouvrage ou de son assistant.

- Les demandes de renseignements d'ordre administratif ou technique sont à adresser – par écrit uniquement - à :

Sté RORE Santé
Courriel : contact@rore-sante.fr

L'ensemble des questions et leur réponse associée sera compilée dans un document accessible à l'ensemble des candidats sur la plateforme <http://dce.afiph.org/>.
Ce document sera mis à jour régulièrement.